



Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire
et Nutritionnelle (PLASAN)



RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Décembre 2024



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	3
1 Objectifs du projet	3
1.1 Objectif global	3
1.2 Objectifs spécifiques	3
2 DEMARCHE METHODOLOGIQUE	4
3 ACTIVITES REALISEES ET RESULTATS OBTENUS	4
3.1 Activités réalisées	4
3.1.1 Organisation de réunions au démarrage du projet	4
3.1.2 Identification des villages bénéficiaires	5
3.1.3 Sessions de sensibilisation des producteurs des villages cibles	5
3.1.4 Acquisition des intrants agricoles	5
3.1.5 Mise en place des champs écoles agriculteurs (CEA)	6
3.1.6 Appui à la mise en place, la conduite et l'évaluation des champs individuels des bénéficiaires.	6
3.1.7 Acquisition de motocyclettes	6
3.2 Résultats obtenus	6
3.2.1 Situation des CEA installés	7
- CEA maïs orange)	7
- CEA soja	7
3.2.2 Situation des Parcelles individuelles de maïs orange et ordinaire	7
3.2.3 Situation des Parcelles individuelles installés de soja	7
3.2.4 Situation des Parcelles individuelles des autres cultures installées.	8
- Culture du niébé,	8
- Situation de la culture d'arachide	8
3.2.5 Amélioration du petit élevage	8
4 DIFFICULTES RENCONTREES	9
CONCLUSION PERSPECTIVES	9
ANNEXES	10

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce programme intermédiaire PLASAN 2024 a été rendu possible grâce au soutien financier du **Révérend Père Bernard**, Président de la Fondation SINFONIA. Tout le personnel ASAP-Togo, les populations et les bénéficiaires lui en sont très reconnaissants et qu'il en soit béni abondamment.

INTRODUCTION

L'Association pour le Soutien de l'Autopromotion Paysanne au Togo (ASAP Togo), toujours très active dans l'appui-accompagnement des producteurs dans la région des Plateaux, conduit depuis deux ans le Projet local d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PLASAN).

La réalisation de ce projet devant s'étaler sur au moins trois ans (2023-2025) a reçu l'adhésion et la subvention de la Fondation **SINFONIA de la Suisse**. Cependant seules seront prises en compte par la FONDATION les financements des premières et troisièmes années du projet, la deuxième année étant financée sur fonds propre de son **Président, le Rd Père Bernard**.

Pour mémoire, le projet a accompagné un total de 2 556 producteurs dont 2 131 femmes dans vingt (20) villages. L'appui du Président de la Fondation a été déterminant afin de maintenir la dynamique et les contacts avec les bénéficiaires en cette année 2024.

C'est dans le prolongement de la campagne 2023, et dans le souci de toujours contribuer à l'augmentation de la disponibilité et de l'accès aux aliments riches en nutriments dans les ménages soutenus, que nous avons travaillé sur les cultures de maïs orange et de soja. Aussi, le projet n'a pas occulté les conseils à procurer aux bénéficiaires pour l'amélioration de la productivité d'autres cultures comme l'arachide, le niébé et aussi du petit élevage plus particulièrement sur les volailles.

Le présent rapport de fin d'exécution des activités du projet 2024 rend compte des actions concrètement menées et des résultats obtenus au cours de la période allant d'avril à novembre 2024. Il s'articule autour des points suivants : (i) le rappel des objectifs, (ii) les activités physiques exercées, (iii) les résultats obtenus, (iv) les difficultés et approches de solutions.

Les actions menées au cours de cette campagne agricole 2024 n'étant que le prolongement de celles de 2023, les objectifs prioritaires restent les mêmes.

1 Objectifs du projet

1.1 Objectif global

Il s'agit de contribuer à résoudre la problématique d'une Vie Sans Faim dans certaines communes ciblées dans la région des plateaux au Togo.

1.2 Objectifs spécifiques

L'essentiel des objectifs spécifiques se résume à :

- assister les bénéficiaires (2 556 personnes) dans leurs exploitations agricoles à appliquer au mieux les techniques de productions innovantes ;
- rendre disponibles dans les ménages agricoles des produits agricoles riches en provitamine A pour l'autoconsommation des ménages en vue d'améliorer l'état nutritionnel des femmes et de leurs enfants ;
- apprendre aux ménages agricoles à mieux conserver les produits agricoles ;

- augmenter la productivité du petit élevage, notamment des volailles qui constituent des revenus additionnels et des protéines aux ménages.

2 DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Elle est participative et s'effectue à travers les appuis accordés aux bénéficiaires et éventuellement à leurs pairs répliqueurs dans la poursuite des activités relatives aux cultures vivrières énumérées plus haut et à l'élevage avicole. Elle s'inscrit alors dans la démarche utilisée par l'ONG ASAP-Togo, en mettant exergue :

- les séances de sensibilisation et de formation des producteurs et leurs organisations,
- les réunions du personnel technique de l'ONG ASAP-Togo,
- les tournées régulières et des visites des champs des producteurs par les techniciens, les animateurs endogènes (AE) et l'équipe de la direction,
- la mise en relation des producteurs et des coopératives agricoles avec les institutions financières, les fournisseurs d'intrants et les acheteurs de produits,
- l'organisation des visites d'échanges entre les producteurs (autoformation des producteurs),
- la mise en place, la conduite et l'évaluation de 20 Champs Ecoles Agriculteurs (CEA) ;
- l'appui à la mise en place, la conduite et l'évaluation des champs individuels



- des bénéficiaires (2 500 environ) ;
- l'organisation des assemblées villageoises de restitution des résultats de la campagne agricole (en présence des autorités des villages et des membres des Comités Villageois de Développement) ;
- l'organisation de tournées de sensibilisation des villages sur l'élevage traditionnel amélioré.

3 ACTIVITES REALISEES ET RESULTATS OBTENUS

3.1 Activités réalisées

Le projet 2024 a démarré officiellement en avril 2024, même si l'ONG ASAP-Togo est en contact régulier avec les villages concernés depuis le début de l'année, et surtout avec les bénéficiaires de 2023 qui continuent d'être appuyés sur certains aspects agricoles, notamment la préparation du compost, l'alimentation et les soins à apporter aux volailles. C'est dans cette dynamique que les techniciens d'ASAP-Togo, souvent accompagnés des animateurs endogènes (AE) font des tournées régulières dans lesdits villages. Ainsi d'avril à novembre 2024, le projet s'est attelé à des activités pouvant contribuer à améliorer la productivité des spéculations agricoles.

3.1.1 Organisation de réunions au démarrage du projet

En plus des réunions de routine de l'institution, une rencontre s'est tenue le 12 avril 2024 pour évoquer les problèmes de terrain, et les sujets d'ordre technique et la programmation des activités 2024. C'est dans cet ordre d'idée qu'il a été partagé avec les

techniciens de l'ONG ASAP-Togo, les objectifs de la campagne 2024, la stratégie de mise en œuvre et le programme de travail des huit mois à venir.



3.1.2 Identification des villages bénéficiaires

Le projet a maintenu et travaillé avec les bénéficiaires des vingt villages de l'année précédente et qui sont répartis comme suit :

Préfecture	Commune	Village
Moyen-Mono	Moyen-Mono 1	7
	Moyen-Mono 2	7
Ogou	Ogou 4	6
Total		20

Pour mémoire les bénéficiaires : (i) sont des résidents dans les villages pour faciliter les suivis des parcelles individuelles, (ii) ont au moins une parcelle cultivable d'au moins 625m², (iii) participent aux différentes activités du projet (notamment, installation des CEA, réunions, etc.).

3.1.3 Sessions de sensibilisation des producteurs des villages cibles.

Comme énoncé plus haut, les techniciens aidés des animateurs endogènes (AE), ont organisé et animé vingt (20) réunions de sensibilisation et d'information avec les anciens bénéficiaires, les notables, les membres des comités villageois de

développement (CVD) touchant au total 2 692 participants.

Au cours de ces rencontres, il a été rappelé aux bénéficiaires le rôle dévolu aux AE, notamment qu'ils sont porteurs des CEA, devront les assister dans leur exploitation, surtout dans la mise en place de leurs champs et dans l'évaluation des récoltes.

3.1.4 Acquisition des intrants agricoles

Pour cette campagne, le projet n'a pas acquis, ni fourni des intrants aux bénéficiaires ; ils ont utilisé des semences issues des récoltes de 2023.

En plus, connaissances empiriques des producteurs (sélection massales), ces derniers ont été formés sur la conservation des semences de maïs orange notamment. Ils ont mobilisé et semé les quantités de semences ci-après

- 4 970 Kg de maïs orange et 19 503 Kg d'autres variétés (couleur blanche). L'intérêt accordé au maïs de couleur blanche est dû au fait que chez certains bénéficiaires, la conservation du maïs orange a été mauvaise (Faible taux de germination), mais aussi il était difficile aux producteurs de se séparer des autres variétés traditionnelles de maïs,
- 41 085 Kg de semences de soja par 1 811 bénéficiaires seulement.

Communes	Maïs orange (Kg)	Maïs ordinaire (Kg)	Soja (Kg)
Moyen-mono 1	2 236	9 134	17 450
Moyen-mono 2	1 229	6 488	9 990
Ogou 4	1 505	3 881	41 085
Total	4 970	19 503	68 525

- Effort de fertilisation.

Pour cette campagne 2024, 1 242 bénéficiaires ont mobilisé

- 117 tonnes d'engrais minérales (dont 78 tonnes de NPK et 39 Urée) pour la culture de maïs orange, pour un montant de 1 106 000 FCFA,
- 30 tonnes d'engrais minérales (dont 20 tonnes de NPK et 10 tonnes Urée) pour le maïs ordinaires d'une valeur de 540 000 FCFA.

3.1.5 Mise en place des champs écoles agriculteurs (CEA)

Les parcelles des animateurs endogènes (AE) ont été retenues pour être les champs écoles agriculteurs (CEA) dans chaque village ; ce qui nous amène à avoir un total de vingt (20) CEA installés par spéculation, soit quarante (40) CEA pour une superficie de 2,5ha dont 1,25ha pour le soja. Ces parcelles ont été souvent installées et suivies par l'ensemble des bénéficiaires suivant un programme préétabli. C'est à partir des enseignements reçus (préparation du sol, semis, entretiens, épandage d'engrais, récolte et évaluation) que chaque bénéficiaire s'appuie pour faire son champ.



Mise en place des CEA à Huizime

3.1.6 Appui à la mise en place, la conduite et l'évaluation des champs individuels des bénéficiaires.

Chaque bénéficiaire est sensé semer sur sa propre parcelle (Parcelle individuelle (PI) selon les Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) apprise sur les CEA, servant ainsi de modèle pour son entourage. Il est assisté dans la mesure du possible par l'AE et suivi de temps en temps par le technicien. Les bénéficiaires reçoivent aussi la visite de la direction du Projet (ASAP-TOGO) pour échanger et discuter avec eux sur l'évolution des activités et les difficultés rencontrées.

3.1.7 Acquisition de motocyclettes

Le projet a renouvelé en partie de son parc motocyclettes avec l'achat de deux (02) nouvelles motos de marque SANYA SY 125-10. Ces engins ont été remis aux agents de terrain.



Remise des motocyclettes aux personnels

3.2 Résultats obtenus

Ce bilan est synonyme des résultats engrangés en mettant en exergue le nombre de personnes touchées, les superficies emblavées, et surtout des productions

3.2.1 Situation des CEA installés

- CEA maïs orange)

Tous les champs écoles agriculteurs (CEA) ont été installés. Au total 20 CEA dont 14 dans la préfecture de Moyen-mono et 6 dans la préfecture de l'Ogou. La superficie totale emblavée est égale 1,25 ha en raison de 625 m² par CEA.

La production totale obtenue est de 2 227 Kg soit 2,227 tonnes, avec un rendement de 1,78 t/ha.

(Confère annexe1)

- CEA soja

Il a été aussi installé 20 CEA dont 14 dans la préfecture de Moyen-mono et 6 dans la préfecture de l'Ogou sur également une superficie de 1,25 ha à raison de 625m² par CEA. La production atteint 2588 Kg soit 2,588 Tonnes, et un rendement de 2,0704 t/ha.

(Confère annexe 2)

3.2.2 Situation des Parcelles individuelles de maïs orange et ordinaire

- Pour 2024, seuls 1 242 bénéficiaires (dont 976 femmes) ont su reconduire le maïs orange pour avoir bien stocker le maïs conservé comme semence. Ce qui interpelle les techniciens à reprendre et à mettre l'accent sur les bonnes méthodes de conservation. Il faut aussi reconnaître que le maïs orange est très attaqué par les charançons durant la période de conservation car cette variété est plus riche en éléments nutritifs et c'est aussi ce qui explique son faible taux de germination chez certains bénéficiaires. La superficie cultivée est de 198,78 ha, soit en moyenne 0,16 ha/bénéficiaire, pour une production totale est égale : 270 519 Kg soit

270,519 tonnes, avec un rendement de 1,36 t/ha

- S'agissant du maïs ordinaire, il est cultivé par 1 252 bénéficiaires dont 912 femmes sur une superficie totale de 779,82 ha soit 0,62 ha/bénéficiaire. La production obtenue est égale à 1 033 689 Kg soit 1033,68 tonnes, pour environ un rendement de 1,36 t/ha.

(Confère annexe 2)

3.2.3 Situation des Parcelles individuelles installés de soja

La quantité de semences de soja (**41 085 tonnes**) achetées par les bénéficiaires (1 811, toutes des femmes) est cultivée sur une superficie de 1027,155 hectares.

La production enregistrée est de 2 110 263 Kg soit 2110,263 tonnes, avec un rendement de 2,054 t/ha. (Confère annexe 4).

Comparé à 2023, on note une baisse de rendement tant au niveau des CEA qu'au niveau des parcelles individuelles. Cette baisse est la conséquence de mauvaise conservation des semences ; à cela il faut ajouter chez certains bénéficiaires les effets de la sécheresse qui a suivi les premiers semis dans certaines zones, touchés après les semis du maïs orange. (Voir tableau ci-dessous).

Tableau comparatif de rendement

Année	Rendement des CEA (t/ha)		Rendement des PI (t/ha)	
	Soja	Maïs orange	Soja	Maïs orange
2023	2,258	2,31	1,11	1,402
2024	2,074	1,78	2,05	1,360

3.2.4 Situation des Parcelles individuelles des autres cultures installées.

ASAP-Togo à travers ses techniciens a toujours apporté son expertise dans plusieurs domaines agricoles. Ainsi pour cette campagne agricole, plusieurs bénéficiaires qui n'ont pas eu la chance de semer le soja et le maïs faute du retard des pluies, ou qui n'ont pas réussi le maïs, ont été accompagnés dans la mise en place, la conduite et l'évaluation des parcelles individuelles de niébé et arachide.

- Culture du niébé,

Ils sont 941 bénéficiaires à être appuyés. Ils ont emblavé une superficie de 492,66 hectares et ont produit 1 097 750 Kg soit 1 097,75 tonnes ; le rendement est de 2,228 t/ha. **(Confère annexe 5).**

- Situation de la culture d'arachide

Le service technique a accompagné dans les normes, 600 bénéficiaires à emblaver une superficie de 396,75 hectares pour une production de 874200Kg soit 874,2 tonnes ; le rendement est de 2,2034 t/ha. (Confer annexe 6).

En matière de culture d'arachide, ASAP-TOGO a aussi participé au côté de l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA), dans le cadre d'expérimentation de nouvelles variétés d'arachide afin d'évaluer leurs performances en milieu paysan. Pour ce faire, il a été mise en place 20 parcelles d'expérimentations auprès 20 bénéficiaires. Trois différentes variétés ont été conduites, testées et évaluées sur une superficie totale de 360 m² (soit

0,036 ha). Il faut souligner que trois (03) variétés étaient mises en jeu et que chaque détenteur de parcelle expérimentale disposait de 18m².

3.2.5 Amélioration du petit élevage

Pour cette campagne, les équipes de terrain ont repris avec bénéficiaires, les formations sur les thèmes liés à l'élevage rationnel du petit élevage, notamment sur l'aviculture traditionnel.

- L'amélioration ou la construction de l'habitat.

Il est recommandé pour un bon élevage, un poulailler avec deux (02) compartiments au minimum dont un destiné aux poussins (poussinière) et l'autre aux volailles adultes, avec une cours commune clôturée. Cette formation prend en compte des avantages du poulailler entre autres : (i) le confort des animaux, (ii) la protection des animaux contre les prédateurs (éperviers, chats, serpents, etc.), contre les intempéries (chaleur, froid, pluie, soleil, etc.) et (iii) facilitation de la surveillance, l'administration des soins sanitaires, le contrôle des effectifs, mais aussi favorise la gestion efficiente du fumier ;

- L'alimentation des animaux.

Les poules ont besoin de bien se nourrir pour vivre, grandir (croissance pour les jeunes), produire (œuf et viande), se reproduire (accouplement et ponte) et de résister aux maladies. Pour cela les aliments doivent leur être fournis en quantité, en qualité et sous la meilleure forme et fréquence. On utilisera une

ration alimentaire à base des produits locaux notamment (résidus de récoltes, maïs, soja, drèches de bière locale), les termites pour les poussins et les plantes légumineuses (pois d'angole, leucaena etc.) ;

Au cours de cette période, certains bénéficiaires ont sollicité la vaccination et le déparasitage de leurs volailles, la castration de caprins, le traitement des animaux malades.

4 DIFFICULTES RENCONTREES

La campagne agricole 2024 a connu des effets presque similaires à la campagne 2023

- Anomalie climatique entraînant un arrêt brutal de la pluie entraînant ainsi des champs de maïs totalement brûlés.
- Attaque des ravageurs et des chenilles légionnaires,
- Mauvaise conservation des semences de maïs orange entraînant un faible taux de germination,
- Mobilité des AE.

CONCLUSION PERSPECTIVES

La participation effective de tous les acteurs au programme d'activités 2024 (avril à décembre 2024) s'est déroulée dans de très bonnes conditions. La pluviométrie a été plus ou moins capricieuse. Les bénéficiaires se sont

donnés corps et âme pour les différentes activités pour une fin heureuse de la campagne agricole. Il faut signaler que les bonnes pratiques agricoles (BPA) sont mieux respectées que la campagne précédente et que la plupart des AE ont maintenu leur degré de motivation tout au long de la campagne. Il est aussi noté une légère baisse de rendement des spéculations à cause des aléas climatiques et surtout la mauvaise conservation des semences de maïs oranges.

Pour 2025, avec le programme à venir, ASAP-Togo se propose de :

- démarrer les activités dès les premiers mois de 2025 (janvier-février) par les réunions de mobilisation et de sensibilisation,
- lancer le processus de commande des semences des cultures promues et des équipements pour éviter d'éventuels retards dans la mise à disposition des bénéficiaires,
- organiser des visites d'échange entre les AE et les communautés villageoises du projet.

Au regard des résultats obtenus et afin de mieux les consolider durablement, l'ONG ASAP-Togo doit prendre les dispositions idoines pour fidéliser les producteurs.

ANNEXES

Annexe1 : Situation des CEA installés (Cas de maïs orange)

Préfecture	Commune	Village	Nombre de CEA			Production en Kg
			Prévu	Installé	Sup (m2)	
Moyen-Mono	Moyen-Mono 1	Halime	1	1	625	102
		Lochime	1	1	625	109,5
		Lonmey	1	1	625	108,5
		Adanyihohoe	1	1	625	125
		Fantome	1	1	625	102
		Woefiome	1	1	625	107,5
		Aklotsi	1	1	625	125
	T M-Mono 1	7	7	7	4375	779,5
	Moyen-Mono 2	Bokohoe	1	1	625	103
		Detokpo	1	1	625	128
		Huizime	1	1	625	121
		Kpome	1	1	625	108
		Mangotsi	1	1	625	103,5
		Chiyime	1	1	625	112
		Sogbahoe	1	1	625	125
	T M-Mono 2	7	7	7	4375	800,5
Ogou	Ogou 4	Betoe	1	1	625	108
		Djahohoe	1	1	625	100,5
		Egohoe	1	1	625	126
		Godohoe	1	1	625	98,5
		Hamavou	1	1	625	111
		Sodogahoe	1	1	625	103
	T Ogou 4	6	6	6	3 750	647
Total		20	20	20	12 500	2227

Annexe 2 : Situation des CEA installés (Cas de soja)

Préfecture	Commune	Village	Nombre de CEA			Production
			Prévu	Installé	Sup (m2)	
Moyen-Mono	Moyen-Mono 1	Halime	1	1	625	105
		Lochime	1	1	625	108
		Lonmey	1	1	625	108
		Adanyihohoe	1	1	625	132
		Fantome	1	1	625	149
		Woefiome	1	1	625	139
		Aklotsi	1	1	625	129
	T M-Mono 1	7	7	7	4375	870
	Moyen-Mono 2	Bokohoe	1	1	625	131
		Detokpo	1	1	625	129
		Huizime	1	1	625	123
		Kpome	1	1	625	117
		Mangotsi	1	1	625	126
		Chiyime	1	1	625	139
		Sogbahoe	1	1	625	125
	T M-Mono 2	7	7	7	4375	890
Ogou	Ogou 4	Betoe	1	1	625	128
		Djahohoe	1	1	625	142
		Egohoe	1	1	625	155
		Godohoe	1	1	625	138
		Hamavou	1	1	625	129
		Sodogahoe	1	1	625	136
	T Ogou 4	6	6	6	3 750	828
Total		20	20	20	12 500	2 588

Annexe 3 : Situation des Parcelles individuelles installés (Cas de maïs orange et ordinaire)

Préfectures	Communes	Villages	Maïs orange		Maïs ordinaire	
			Superficie	Production	Superficie	Production
Moyen-Mono	Moyen-Mono 1	Halime	17,94	31 188	44,75	65 211
		Lochime	15,75	17 994	48	73 747
		Lonmey	13,44	26 819	34,875	24 085
		Adanyihohoe	16,75	27 344	48,125	63 976
		Fantome	4,3125	4 220	34,625	18 720
		Woefiome	16,625	19 840	65,1875	36 920
		Aklotsi	4,625	3 510	89,8125	54 410
	Total Moyen-Mono 1	7	89,4425	130 915	365,375	337 069
		Sogbahoe	2,16	2 325	20,24	32 950
		Chiyime	3,6	3 954	21,6	33 250
		Mangotsi	2,16	2 312	19,36	25 125
		Detokpo	1,36	2 125	69,75	174 385
		Bokohoe	1,68	2 350	46,75	116 880
		Huizime	35,75	52 437	52	89 125
		Kpome	2,44	3 255	29,5	30 255
	Total Moyen-Mono 2	7	49,15	68 758	259,2	501 970
Ogou	Ogou 4	Djahohoe	12,125	12 800	29,5	32 406
		Godohoe	8,875	13 255	29,75	37 137
		Sodogahoe	11,1875	11602,5	50,25	53 397
		Hamavou	10,5	10,5	18,5	29 090
		Betoè	9,75	9,75	14,25	23 200
		Egohoe	7,75	7,75	13	19 420
	Total Ogou 4	6	60,1875	60,1875	155,25	194 650
Totaux		20	198,78	270 519	779,825	1 033 689

Annexe 4 : Situation des Parcelles individuelles installés (Cas de soja)

Préfectures	Communes	Villages	SOJA		Production en (kg)
			Bénéficiaires	Superficie	
Moyen-Mono	Moyen-Mono 1	Halime	125	71,56	102 586
		Lochime	125	81,31	201 468
		Lonmey	125	69,56	138 619
		Adanyihohoe	125	70,31	99 915
		Fantome	54	10,625	140 678
		Woefiome	103	19,625	36 316
		Aklotsi	96	18,125	36 240
	Total Moyen-Mono 1	7	753	341,115	755 822
		Sogbahoe	51	25,5	47 975
		Chiyime	46	23	50 000
		Mangotsi	17	8,5	20 750
		Detokpo	125	102,625	210 198
		Bokohoe	125	73,125	149 230
		Huizime	125	126,875	262 156
		Kpome	125	76,625	165 145
	Total Moyen-Mono 2	7	614	436,25	905 454
Ogou	Ogou 4	Djahohoe	82	40	60 172
		Godohoe	67	36,5	68 157
		Sodogahoe	87	52	70 811
		Hamavou	84	51,5	99 010
		Betoè	68	38	80 795
		Egohoe	56	31,75	70 042
	Total Ogou 4	6	444	249,75	448 987
Totaux		20	1 811	1027,115	2 110 263

Annexe 5 : Situation des Parcelles individuelles installés (Cas de niébé)

Préfectures	Communes	Villages	Niébé		Production en (kg)
			Bénéficiaires	Superficie (ha)	
Moyen-Mono	Moyen-Mono 1	Halime	32	25,125	55 250
		Lochime	45	35	72 125
		Lonmey	39	25	65 150
		Adanyihohoe	61	31,625	68 250
		Fantome	54	6,625	32 575
		Woefime	103	19,125	39 250
		Aklotsi	96	14,5625	32 125
	Total Moyen-Mono 1	7	430	157,0625	364 725
		Sogbahoe	9	4,25	9 350
		Chiyime	17	6	14 330
		Mangotsi	11	7,5	17 960
		Detokpo	25	10	30 125
		Bokohoe	50	35,125	80 250
		Huizime	68	41,15	90 125
		Kpome	51	32,075	70 225
	Total Moyen-Mono 2	7	231	136,1	312 365
Ogou	Ogou 4	Djahohoe	56	38	76 250
		Godohoe	38	31	65 450
		Sodogahoe	70	58	121 300
		Hamavou	53	34,75	74 500
		Betoè	35	21,25	45 200
		Egohoe	28	16,5	37 960
	Total Ogou 4	6	280	199,5	420 660
Totaux		20	941	492,6625	1 097 750

Annexe 6 : Situation des Parcelles individuelles installés (Cas d'arachide)

Communes	Arachide		Production en (Kg)
	Bénéficiaires	Superficie (Ha)	
Moyen-mono1	108	76,5	166 500
Moyen-mono2	357	237,25	528 450
Ogou4	135	83	179 250
Total	600	396,75	874 200

Annexe 6 : Quelques photos d'illustration



Installation d'une parcelle individuelle soja à Halime



Parcelle individuelle soja à Boétoè



Bassine de soja graine récolté sur un CEA à Chyime



Installation de la parcelle d'expérimentation d'arachide à Aklotsi



Parcelle individuelle de maïs orange à Detokpo



Récolte CEA maïs orange à Woefiomé